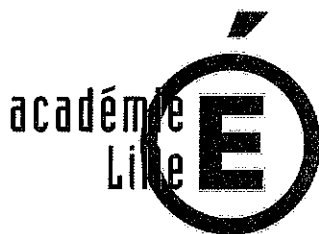


Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Conventions de stage

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-67

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

CONVENTIONS

- Vu le Code du travail, notamment ses articles R.4153-38 à R.4153-48, L1221-13, L2323-83 et L3262-1 ;
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.331-1 à 8, L333-1 à 4, L.124-1 à 20, D.337-1 à 4 et R.421-8 à 36 ;
- Vu le décret 2014-1420 du 27-11-2014 « Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et stages » d'application de la loi n°2014-788 du 10-01-2014 ;
- Vu le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles R.412-4 et L.412-8 a, b ;
- vu l'article 1384 du Code Civil ;

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur LOUCHARD Patrick, Proviseur

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les conventions de stage types suivantes :

Convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent d'Artois de Noeux-Les-Mines et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière concernant les enseignements d'exploration

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent d'Artois de Noeux-Les-Mines et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière concernant les enseignements d'exploration est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : La convention fixe les modalités d'accueil au sein du Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » des lycéens du Lycée d'Artois à Noeux-Les-Mines pour les enseignements d'exploration Sciences de l'Ingénieur et Création et Innovations Technologiques en seconde et pour les enseignements des Sciences de l'Ingénieur en 1^{ère} et en Terminales Scientifiques.

Durée : Année scolaire 2015/2016

Disposition financière : 0€

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

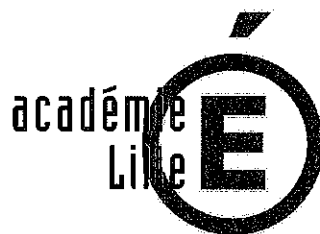
Pour extrait conforme, le Chef d'établissement
Patrick LOUCHARD

Date de transmission :
30/11/2015

Date de publication :
30/11/2015

Date d'exécution :
30/11/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Conventions de stage

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-68

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

CONVENTIONS

- Vu le Code du travail, notamment ses articles R.4153-38 à R.4153-48, L1221-13, L2323-83 et L3262-1 ;
- Vu le code l'éducation, notamment ses articles L.331-1 à 8, L333-1 à 4, L.124-1 à 20, D.337-1 à 4 et R.421-8 à 36 ;
- Vu le décret 2014-1420 du 27-11-2014 « Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et stages » d'application de la loi n°2014-788 du 10-01-2014 ;
- Vu le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles R.412-4 et L.412-8 a, b ;
- vu l'article 1384 du Code Civil ;

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur LOUCHARD Patrick, Proviseur

Convention de réalisation d'un projet en entreprise

Les membres du Conseil d'Administration approuvent et autorisent le Chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement les conventions type de réalisation d'un projet en entreprise concernant le post-bac, notamment les élèves de BTS.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

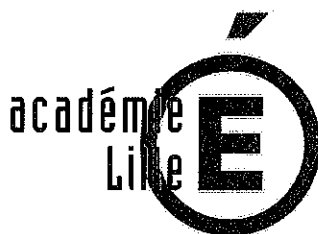
Pour extrait conforme, le Chef d'établissement
Patrick LOUCHARD

Date de transmission :
30/11/2015

Date de publication :
30/11/2015

Date d'exécution :
30/11/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-69

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON ATTEINT, CA à convoquer le :**

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

Convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et l'Université d'Artois (IUT de Béthune)

Une convention de partenariat entre le Lycée et l'Université d'ARTOIS représentée par Monsieur Francis MARCOIN, et plus particulièrement sa composante, l'IUT de Béthune, représenté par Monsieur Daniel AMMEUX est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Partenariat dans le cadre des enseignements pour la licence professionnelle : Automatismes et Informatique Industrielle – spécialité Robotique Industrielle

Durée : 2 ans à compter du 01/09/2015

Disposition financière : 1€/étudiant/heure de formation au bénéfice du lycée avec un plafond de 1 000€

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Patrick LOUCHARD

Date de transmission :

30/11/2015

Date de publication :

30/11/2015

Date d'exécution :

30/11/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-70

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

Convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la Maison de l'Europe en Artois

Une convention de partenariat entre le Lycée et l'association la « Maison de l'Europe en Artois », représentée par Monsieur Jean-Pierre AUPET, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise en place d'actions pédagogiques sur l'Union Européenne à destination des étudiants

Durée : année scolaire 2015/2016

Disposition financière : 80€ TTC (intervention + déplacement compris) pour chaque intervention d'une heure

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Patrick LOUCHARD

Date de transmission :

30/11/2015

Date de publication :

30/11/2015

Date d'exécution :

30/11/2015

CONTRATS D APPRENTISSAGE

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-71

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- Le chapitre IV du Code du travail

Les membres du Conseil d'Administration approuvent et autorisent le Chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement des contrats d'apprentissage.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Patrick LOUCHARD 

Date de transmission :
30/11/2015

Date de publication :
30/11/2015

Date d'exécution :
15 jours après transmission et
publication

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi CARNOT
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier
du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Budget initial 2016

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-72

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- Le Code des Collectivités Territoriales
- Le Décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration affecte le résultat du compte financier.

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial 2016 joint en annexe.

Nombre de pièces jointes : 2 (rapport + budget)

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Patrick LOUCHARD

Accusé de réception le :
30/11/2015

Date de publication :
30/11/2015

Date d'exécution : 30 jours à/c de
la dernière réception par les 3 autorités



Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation des contrats, conventions, marchés à incidence financière annuelle

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-73

Année Scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :**Délibération****Le Conseil d'Administration,**

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25**Vu**

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Libellé de la délibération :

Suite à la modification de l'article R421-20 du Code de l'Éducation, le Conseil d'Administration peut désormais donner délégation au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans le respect des crédits ouverts au budget et pour autant que leur montant global soit inférieur aux seuils formalisés fixés par le Code des Marchés Publics.

Cette délégation valable pour l'année 2016 et reprise dans l'Etat Prévisionnel des Achats (EPA) 2016 est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 0**Résultat du vote :**

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE**Le 30/11/2015**

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Patrick LOUCHARD

Date de transmission :

30/11/2015

Date de publication :

30/11/2015

Date d'exécution :15 jours après transmission et
publication

Nom de l'établissement : Lycée Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de fonctionnement

du Conseil d'Administration

NON TRANSMISSIBLE

Dons et legs

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-74

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Libellé de la libération :

Afin de permettre l'achat des licences UNSS des membres de la section sportive JUDO, le don de 520€ du Lycée « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière à l'Association sportive du lycée (UNSS) est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Patrick LOUCHARD

Date de publication : 30/11/2015

Date d'exécution : 30/11/2015

Nom de l'établissement : Lycée Carnot

Acte de fonctionnement

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration
NON TRANSMISSIBLE

Dons et legs

Séance

Numéro de séance : 02

Numéro d'enregistrement : 1516-75

Année Scolaire : 2015/2016

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Quorum : **ATTEINT** / **NON ATTEINT**, CA à convoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Monsieur Patrick LOUCHARD

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Libellé de la délibération :

Le Conseil Régional Nord – Pas de Calais accorde une subvention de 1 668€ pour l'année CIVILE 2015 à l'association sportive du Lycée.

L'accord des membres du Conseil d'Administration pour effectuer le don de 1 668€ du Lycée « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière à l'association sportive du lycée (UNSS) est demandé.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 30/11/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Patrick LOUCHARD

Date de publication : 30/11/2015

Date d'exécution : 30/11/2015